



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Mise en oeuvre des enveloppes financières globalisées

Rapport n° CP/2011/268

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le Conseil Général ayant décidé, lors de sa réunion du 21 juin 1999, d'attribuer des enveloppes financières globalisées aux collectivités signataires d'un contrat d'objectifs ou d'un contrat de territoire, dans le cadre de la politique de développement local, le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une nouvelle tranche de subventions.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce dispositif, le montant total des enveloppes attribuées aux collectivités bénéficiaires varie de 5 199 € à 190 561 € par an.

Ces enveloppes peuvent intervenir en complément de financement pour les projets d'investissement portés par les structures intercommunales ou, dans certaines conditions, de projets communaux d'intérêt local. En outre, ces enveloppes constituent des bonifications pour des projets structurants identifiés dans le cadre du volet 2 des contrats de territoire.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une partie des crédits de bonification du contrat de territoire de Molsheim/Mutzig/Hasel, à savoir une subvention de 105 334 € en faveur de la commune d'Ergersheim pour l'acquisition de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn. Situé au cœur du village, ce site permettra à la fois de développer une offre d'habitat en faveur des seniors, de créer une bibliothèque et d'installer les services municipaux.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14985	204-20414-20	6 493 904,07 €	2 228 935,80 €	105 334,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une partie des crédits de bonification du contrat de territoire de Molsheim/Mutzig/Hasel, à savoir une subvention d'un montant de

105 334 € à la commune d'Ergersheim pour l'acquisition de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn, dans le cadre des enveloppes financières globalisées instituées en faveur des collectivités signataires d'un contrat d'objectifs ou d'un contrat de territoire.

Cette participation fera l'objet de versements d'acomptes au vu des factures produites ou d'un seul versement au vu d'un certificat d'achèvement des travaux accompagné d'un état définitif des dépenses ou d'un versement dès lors que le montant subventionnable est atteint.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL